

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

**L'emploi des jeunes :
un enjeu européen,
un enjeu français**

Ariane Roller

Mai 2012

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.eu

www.pouglasolidarite.eu

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, ***Alimentation : circuits courts, circuits de proximité***, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, ***L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique***, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, ***Construire des villes européennes durables***, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, ***Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives***, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, ***Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres***, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, ***Libéralisation des services et du secteur associatif***, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, ***Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques***, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, ***La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*** Cahier n° 7, 2006

Anne Plasman, ***Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise***, Cahier n° 6, 20

Introduction

« On est capable de dépenser 100 milliards pour sauver les banques mais incapables de trouver un milliard pour l'emploi des jeunes. Avec quel résultat ? Les jeunes se détournent de l'Union européenne. Nous avons besoin d'une solution transnationale », déclarait Martin Schulz, Président du Parlement européen, lors de la conférence Eurofound « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », en avril 2012¹. Mais il ne faut pas oublier qu' « un travail rémunéré c'est un revenu mais aussi une identité, une reconnaissance d'utilité sociale. Il faut encourager la croissance par plus d'emplois et de meilleurs emplois » soulignait Juan Menéndez-Valdés, Directeur d'Eurofound, lors de la même conférence². Dans ce contexte de crise, la campagne de l'élection présidentielle française a fait de l'emploi des jeunes un sujet de distinction entre les différents candidats. François Hollande s'est démarqué en souhaitant faire de la jeunesse « une grande cause nationale » et en proposant plusieurs initiatives ambitieuses.

D'après l'Observatoire européen de l'emploi³, en 2009, on recensait 100 millions de jeunes au sein de l'UE, soit près de 1/5 de la population totale. Il est difficile de définir la notion de « jeune ». La jeunesse est une classe d'âge. « Elle désigne plusieurs périodes de la vie de la naissance aux tropismes adultes, période qui suit l'adolescence est **qui n'est pas objectivement déterminée, étant un phénomène de civilisation**. La génération « Tanguy » tend à allonger la période de l'adolescence (dont la période va de 12 à 17 ans) jusqu'à près de 30 ans. La fin de la jeunesse se situe donc à la fin de la première période de l'âge adulte, période d'intégration au monde des adultes, qui comprend une transition subjective située entre 23 et 35 ans »⁴. L'INSEE semble considérer comme « jeunes » les personnes de 25 à 39 ans. Il a été constaté que les jeunes étaient une population **vulnérable** dans le sens où ils ont plus de chances d'être au chômage, ou bien en CDD (contrat à durée déterminée), à temps partiel subi ou en intérim qu'une personne adulte. Ils occupent souvent des postes en inadéquation avec leurs compétences et sont faiblement rémunérés. En outre, le contexte de crise actuel les a rendu encore plus fragiles puisqu'ils font partie des plus pénalisés. En effet, dans l'UE en 2009 près d'un quart des jeunes chômeurs étaient inscrits au chômage depuis plus de 12 mois, et en 2010, près de **20,4% des 15-24 ans sont au chômage**, soit une augmentation d'un tiers par rapport à 2008. Le problème du chômage des jeunes est qu'il entraîne des conséquences néfastes à long terme, notamment pour la carrière et la rémunération⁵. Pour autant, il existe de fortes disparités entre les pays de l'Union européenne (UE), et certains pays s'en sortent mieux que d'autres. C'est le cas par exemple

¹ Propos recueillis lors de la Conférence Eurofound, « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », au Parlement européen, le 12/04/2012.

² *Ibid.*

³ Observatoire européen de l'emploi, *Bilan – Mesures en faveur de l'emploi des jeunes (2010)*, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, Commission Européenne, Office des publications de l'UE, Luxembourg, 2011.

⁴ Site <http://www.jeunesactifs.com/definition-jeune-actif>, consulté le 23/05/2012.

⁵ COMMISSION EUROPÉENNE, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, *L'emploi en Europe 2010*, Office des publications de l'UE, Luxembourg, 2010.

de l'Allemagne, de l'Autriche et des Pays-Bas qui ont un taux de chômage des jeunes inférieur à 10%, alors que celui de l'Espagne avoisine les 50%, et celui de la Grèce, des Pays Baltes est supérieur à 30%. Au niveau de l'UE, le chômage des moins de 25 ans est de 22,4%⁶.

Il a été démontré que le **niveau d'études** était une variable déterminante dans la réussite de l'insertion professionnelle. Le problème est que dans deux tiers des États membres moins de 85% des jeunes de 22 ans terminent leur cycle secondaire, ce qui traduit un fort taux de **décrochage scolaire**. Une catégorie de jeunes plus touchés par le chômage sont les « NEET » (Not in Education, Employment or Training) : ce sont ceux qui ne sont engagés ni dans un emploi, ni dans des études, ni dans une formation. Or ils représentent près de 7,5 millions de personnes entre 15 et 24 ans, c'est pourquoi l'UE souhaite agir en priorité sur la formation et l'éducation pour lutter contre le chômage des jeunes. L'UE souhaite donc agir sur la formation et le niveau de qualification afin d'aider les jeunes à trouver un emploi. Toutefois, il n'est pas mentionné dans les objectifs principaux que la qualité et la décence des emplois sont importantes.

Au niveau des différents contextes nationaux, on peut noter que la situation Grecque, déjà moins bonne que la moyenne européenne avant la crise s'est beaucoup dégradée depuis 2009. En Irlande, la crise a divisé par deux le taux d'emploi des jeunes de 15-19 ans, et diminué de 20% celui des 20-24 ans. En France le chômage des jeunes a augmenté de 4 points entre 2008 et 2010. Seuls l'Allemagne et les Pays-Bas font figure d'exception en Europe.

L'UE ne dispose pas de pouvoirs légaux dans le domaine des politiques de l'emploi. De fait il n'existe pas de politique européenne de l'emploi, ce qui a poussé les États membres à créer la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) en 1997. **La SEE n'impose pas d'obligations aux États**, elle se contente de donner des orientations générales, appelées « lignes directrices », que les gouvernements sont encouragés à prendre en compte dans leurs politiques. Par rapport aux autres politiques sociales, l'UE a considéré les jeunes dans ses politiques assez tardivement. « Les premières références furent introduites par le traité de Maastricht pour *"favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs"*. Par des actions ciblées, l'UE fait la promotion de la conscience européenne et citoyenne. Les programmes d'échanges universitaires et scolaires sont l'élément essentiel de cette politique. Mais, les politiques européennes en direction des jeunes restent principalement du ressort des États membres. »⁷ C'est pourquoi l'impulsion donnée par F. Hollande, le nouveau chef de l'État français, aura un rôle capital dans l'évolution de la situation des jeunes en France. Dès lors, l'UE peut-elle être un soutien aux initiatives qui seront prises au niveau français ? Peut-elle être une ressource en termes de financement, de soutien stratégique, politique, symbolique ?

⁶ GATINOIS C., « En Europe, le chômage des jeunes explose », *Le Monde*, 14/04/2012, p.11.

⁷ LE BAIL G., « Quel avenir pour les jeunes en Europe ? », *Le Monde*, consulté sur le site http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/12/21/quel-avenir-pour-les-jeunes-en-europe_1620914_3232.html, le 20/04/2012.

Au niveau français la question de l'emploi des jeunes est devenue prioritaire (I), et l'UE a justement lancé récemment plusieurs initiatives pour aider les États membres à améliorer leur situation (II). D'autres États membres ont lancé des initiatives originales pour aider les jeunes, ce qui peut être l'occasion d'une comparaison des bonnes pratiques européennes (III).

I. La France et l'emploi des jeunes : état des lieux et propositions

Au niveau français de nombreuses politiques pour l'emploi ont déjà été mises en œuvre ce qui rend nécessaire un état des lieux de la situation (A). Malgré ces politiques, la condition des jeunes travailleurs en France reste précaire (B). C'est pourquoi les initiatives ambitieuses de François Hollande sont intéressantes à étudier (C).

A. La situation sur le marché du travail des jeunes en France

D'après l'OCDE, « la performance du marché du travail des jeunes en France est médiocre comparativement à celle de nombreux autres pays » de l'organisation⁸. Les difficultés que rencontrent les jeunes reflètent des **problèmes structurels**. En France, l'insertion professionnelle des jeunes dépend largement de **l'obtention d'un diplôme national sélectif** : les jeunes qui n'en ont pas ou bien qui ont plus de mal que les autres à obtenir un diplôme sont souvent confrontés à des barrières à l'entrée sur le marché du travail. Le problème est que les jeunes qui ont rencontré des longues périodes de précarité tôt risquent fortement d'emprunter une trajectoire « d'éloignement durable du marché du travail et même de la pauvreté. »⁹ L'OCDE identifie trois groupes de jeunes différents :

- les **performants**, qui sont majoritaires : ce sont les jeunes qui sont déjà insérés sur le marché de l'emploi et ne rencontrent pas de difficulté majeure ;
- les « **laissés pour comptes** » (ou NEET en anglais) : ils ne sont ni scolarisés, ni en formation, sans emploi, et représentent environ 11% des 15-24 ans en France en 2009 ;
- les « **débutants en mal d'insertion** » : ils sont souvent diplômés mais mettent du temps à se stabiliser dans l'emploi, notamment à cause de la segmentation du marché du travail en France (la **segmentation** correspond à la discrimination de certaines catégories de travailleurs, comme les femmes, les jeunes, les primo-arrivants, due en France à un salaire minimum élevé selon l'OCDE).

La France essaye depuis longtemps de réduire le nombre de jeunes sortants sans diplôme du système scolaire. Pour autant, ils sont encore 18% en 2008 à quitter l'école sans

⁸ OCDE, « Des emplois pour les jeunes : France 2009 », Multilingual summaries, OCDE, 2009.

⁹ *Ibid.*

baccalauréat¹⁰. Le problème est que l'orientation scolaire des élèves est vécue négativement en France : **le choix des études se fait souvent par défaut**. Les élèves les moins brillants sont quasiment systématiquement dirigés vers les spécialités professionnelles les moins demandées, qui correspondent bien rarement à leurs vœux. L'OCDE constate que le système français de formation professionnelle creuse plus souvent les inégalités héritées de l'école qu'il ne les atténue. De plus, l'accès aux diplômes par d'autres voies que la voie classique, notamment par la validation d'acquis d'expérience, est encore peu développé. Le contrat de professionnalisation en alternance, créé en 2005 devait avoir cet objectif... Mais en 2008, seuls 9% des jeunes en contrat de professionnalisation étaient non-qualifiés¹¹.

De plus, **la transition entre l'école et l'emploi est peu aisée** en France qui est l'un des pays où les jeunes sont les plus pénalisés. La part des jeunes qui cumulent études et emploi y est en augmentation depuis le début des années 1990, mais reste inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Or, ce genre de cumul permet une facilitation de l'insertion sur le marché du travail. Toutefois, la professionnalisation des formations à travers les **stages obligatoires** se développe, mais n'est obligatoire que dans peu d'établissements scolaires, rarement des facultés. Mais dans ce cadre il convient de veiller à limiter les abus faits des stagiaires (conditions de travail, rémunération, intérêt pédagogique, valeur ajoutée,...).

Un troisième point qui est une barrière à l'emploi pour les jeunes en France est la **discrimination envers les jeunes issus des minorités visibles**. Même si le rôle de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a été renforcé par le droit d'auto-saisine, ce phénomène existe encore.

Par ailleurs, selon l'OCDE, la **protection plus forte des CDI** (Contrat à durée indéterminée) entraîne des difficultés d'insertion pour les jeunes. Il est clair que la **précarisation a augmenté** puisque les jeunes débutent leur vie professionnelle en alternant CDD et périodes de chômage. L'allongement de la période d'essai en 2008 n'aide pas non plus à la stabilisation de la situation des jeunes travailleurs. En outre, la France n'autorise l'accès au RSA (revenu de solidarité active) qu'à partir de 25 ans, ce qui est plus tardif que chez ses voisins européens. De fait, les jeunes ont principalement recours aux **solidarités familiales** pour éviter de tomber dans la spirale de la paupérisation, mais tous ne peuvent le faire.

B. Politiques pour l'emploi : état des lieux

En France beaucoup de politiques pour l'emploi différentes ont été mises en œuvre, sous les gouvernements successifs : en plus de trente ans, plus de 80 mesures ont déjà été appliquées pour les jeunes¹². Le problème est qu'elles **se sont superposées sans qu'il y ait de réelle évaluation de leur efficacité**. Elles ont été changées, remplacées, adaptées de

¹⁰ OCDE, *art. cit.*

¹¹ OCDE, *art. cit.*

¹² OCDE, *art. cit.*

nombreuses fois, ce qui a nuit à leur visibilité et à leur compréhension par la société civile. Toutefois, depuis 2005 avec l'introduction du Plan de cohésion sociale, on constate une certaine continuité des mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

Sans refaire un historique complet de ces politiques, il est intéressant d'en retracer les principales étapes. C'est dans les années 1980 que la priorité de l'emploi des jeunes apparaît sur l'agenda politique français avec l'ordonnance du 26 mars 1982 pour l'insertion des jeunes de 16 à 18 ans sans qualification, et la loi sur le revenu minimum d'insertion de 1988. L'insertion des jeunes s'institutionnalise avec la création du « **Dispositif 16-18 ans** ». L'insertion par l'emploi prévaut donc sur la logique éducative précédente et débouche sur la multiplication des entreprises alternatives et les contrats aidés¹³.

En 1995, un nouveau phénomène touche les jeunes : le chômage des diplômés. Dès lors, la loi contre les exclusions crée les Plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE) et le programme des « **emplois jeunes** » débute en 1997. En 2002, les « **contrats jeunes** » sont mis en place pour soutenir l'emploi des jeunes peu qualifiés en entreprise.

En 2005, la loi de cohésion sociale est votée, avec notamment un volet sur l'emploi, créant les « **emplois aidés** », une relance de l'apprentissage, et permettant le licenciement économique. De plus, le droit à un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), a aussi été mis en place à grande échelle, et a été couronné d'un certain succès, alors même qu'il était assez peu coûteux (700€/an/jeunes, hors formation et autres mesures actives). Cependant, le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) a vu ses dotations se réduire depuis sa création (en 2005). D'autres mesures plus spécifiques ont été mises en œuvre, comme le contrat d'autonomie dans le cadre du plan « **Espoir banlieues** ».

Au niveau budgétaire, les efforts associés à la politique de l'emploi sont très importants. Que cela soit sous la forme de crédits du budget de l'État (12,36 milliard d'euros), de dépenses fiscales (9,6 milliards d'euros), ou bien d'allègements de cotisations patronales (26,8 milliards d'euros), les moyens financiers utilisés sont massifs. Les indemnités de chômage sont quant à elles de 26 milliards d'euros. Au total, la politique pour l'emploi coûte environ **75 milliards d'euros** à l'État. Il n'est pas facile de déterminer la part qui est allouée aux jeunes, mais en 2002, une étude de l'OCDE expliquait que la France était un des pays qui donnait le plus de fonds aux politiques pour l'emploi des jeunes par rapport aux autres membres¹⁴ (soit environ un tiers du total alloué à la politique pour l'emploi). Pourtant, la dépense annuelle moyenne de l'État par étudiant du supérieur est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE.

Par ailleurs, au-delà des moyens alloués, le **bilan que l'on peut faire de ces politiques est assez mitigé**. Non seulement l'articulation entre les différents programmes, la coordination entre les différents intervenants et la gouvernance des dispositifs posent

¹³ DUMONT C., Avis du Conseil économique, social et environnemental de la République Française : « 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ? », avis n°31, octobre 2008.

¹⁴ *Ibid.*

souvent problème¹⁵, mais en plus le risque que les jeunes non qualifiés passent d'un dispositif à l'autre sans sortir de la précarité est important. Il apparaît clairement que les difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes en France sont nombreuses. Les politiques mises en place aident à « éviter leur marginalisation en les maintenant en contact avec le milieu du travail »¹⁶, mais ne permettent pas leur intégration durable dans l'emploi. **Les contrats aidés** n'ont pas non plus eu l'effet escompté, notamment à cause de **l'effet d'aubaine** engendré (beaucoup de jeunes qui auraient de toute façon trouvé un emploi ont bénéficié de contrats aidés). Cependant, les contrats aidés dans le secteur non marchand n'ont pas été autant suivis d'effet d'aubaine, et ont donc été plus efficaces. Mais les emplois créés ne concernent souvent que des missions de court terme et ne permettent pas aux bénéficiaires une insertion durable.

Avec la campagne présidentielle française de mai 2012, le problème de l'emploi des jeunes est de nouveau revenu au cœur du débat. Après son élection F. Hollande a décidé d'en faire une de ses deux priorités, avec la Justice, et de lancer différentes mesures¹⁷.

C. Propositions du Président Hollande : Subventions à l'emploi et allègement des cotisations

Dans les programmes respectifs des candidats, les propositions faites pour l'emploi des jeunes étaient très différentes, allant d'une subvention de l'emploi ou/et un allègement de charges patronales (F. Hollande, J-L. Mélenchon, N. Sarkozy) à l'absence de mesure spécifique (M. Le Pen).

François Hollande s'est démarqué des autres candidats avec sa proposition ambitieuse de **créer 150 000 « emplois d'avenir »** à plein temps pour les jeunes. Ils sont **inspirés des emplois-jeunes mais dans de nouveaux domaines**, tels que l'innovation sociale, environnementale, etc. Ces emplois doivent être créés en priorité dans les quartiers populaires. Le nouveau Président souhaite également faire de la jeunesse « une grande cause nationale »¹⁸, et dans ce cadre créer les « **contrats de génération** », qui consistent à un **allègement des charges sociales pendant trois ans** pour les entreprises qui prennent un jeune de moins de 25 ans tout en conservant un senior de plus de 55 ans. Le salarié plus âgé est censé apporter son expérience au plus jeune, réconciliant ainsi les générations entre elles. F. Hollande s'est aussi déclaré en faveur d'un soutien à la **création d'emploi dans les entreprises d'insertion** en augmentant « *les autorisations permettant d'embaucher un plus grand nombre de personnes en parcours d'insertion au sein de ces entreprises.* » Il a souligné que « *bien sûr, il y aura un coût supplémentaire, mais aussi une économie qui sera trouvée parce que mieux vaut rémunérer un salarié que d'indemniser, parfois*

¹⁵ OCDE, *art. cit.*

¹⁶ DUMONT C., *art. cit.*

¹⁷ HOLLANDE F., discours du 6 mai 2012 après sa victoire à l'élection présidentielle française, Tulle (Creuse).

¹⁸ PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS, *Projet 2012, Le changement*, Odile Jacob, Paris, avril 2011, p. 64.

insuffisamment, un chômeur »¹⁹. Enfin, pour accompagner les jeunes sans qualifications, les orienter et les aider à faire leurs premiers pas professionnels, le Parti Socialiste a proposé la mise en place de « **tuteurs bénévoles** », comme cela existe déjà dans certains autres pays européens (Belgique par exemple)²⁰.

François Hollande utilise donc deux différents leviers disponibles pour l'emploi : les crédits budgétaires et les allègements de cotisations patronales, le second étant plus important que le premier en termes de financement. Toutefois, il est nécessaire d'attendre quelles seront les mesures effectives mises en place, car les propositions du PS ont déjà évolué au cours de ces derniers mois, notamment sur le volume « d'emplois d'avenir » créé, passé de 300 000 à 150 000.

Dans le cadre de ces propositions, l'UE avec sa Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE) et les différents fonds structurels qu'elle met à disposition des États membres, pourrait-être une aide utile pour la mise en œuvre concrète du programme de F. Hollande.

II. L'UE et l'emploi des jeunes : un support souhaitable aux initiatives françaises

La SEE s'inscrit dans un cadre stratégique large (Stratégie de Lisbonne, Stratégie Europe 2020), et vise avant tout la hausse du taux d'emploi en Europe (A). Cependant, la situation critique des jeunes travailleurs a favorisé l'intérêt de l'UE pour la situation des jeunes sur le marché de l'emploi (B).

A. Objectifs généraux et limites

1. Objectifs généraux

En 2001, le Conseil européen de Stockholm a fixé un objectif à long terme pour le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans : 50 % en 2010. Il s'agit d'un des objectifs clés de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. « Grâce à une politique active en faveur de l'emploi des seniors dans les États membres, ce taux s'est amélioré pour atteindre 44,7 % en 2007, contre 36,8 % en 2002. Néanmoins, **l'objectif de 50% n'a pas été atteint et l'accès à l'emploi des jeunes et des travailleurs âgés demeure difficile** alors que le taux d'emploi global s'est amélioré. »²¹

¹⁹ CNEI, « François Hollande s'engage pour le développement des entreprises d'insertion », article publié sur le site <http://www.cnei.org/>, consulté le 10/05/2012.

²⁰ PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS, *op. cit.*, p. 65.

²¹ Site de la présidence française de l'UE de 2008, http://www.eu2008.fr/PFUE/lang/fr/accueil/PFUE-09_2008/PFUE-25.09.2008/quelles_politiques_europeennes_pour_l_emploi_des_jeunes_et_des_seniors.html, consulté le 20/04/2012.

La SEE cherche avant tout à créer des emplois et à ce que le taux d'emploi en Europe soit le plus élevé possible. Ces deux objectifs ont été longtemps la priorité, et ce n'est que plus tard que la qualité de l'emploi créé a été abordée. Aujourd'hui, la Commission européenne propose plusieurs axes d'action pour améliorer l'emploi, comme l'a expliqué Koos Richelle, Directeur Général de la DG emploi et affaires sociales, lors de la Conférence Eurofound (la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) organisée en avril 2012 au Parlement européen²². Les priorités ainsi dégagées sont la **sécurité sociale et économique, l'éducation et la formation, la vie au travail/hors travail et l'égalité hommes-femmes**. Elles s'inscrivent dans le cadre du nouveau « **Paquet Emploi** » de la Commission, sorti le 18 avril 2012, qui souhaite créer de l'emploi et de la croissance. Ce Paquet a vocation à accélérer la création d'un grand marché de l'emploi, avec une meilleure mobilité de la main d'œuvre et une adéquation entre offre et demande de travail renforcée. Pour la première mesure, la priorité est de supprimer les entraves juridiques et pratiques à la libre circulation des travailleurs. Pour la seconde mesure, la Commission propose de faire du portail de recherche d'emplois EURES un outil de placement et de recrutement transnational. Enfin, La Commission souhaite renforcer la **coordination et la surveillance** des politiques de l'emploi sur le modèle de la **gouvernance** économique de l'UE. L'idée est d'associer également les partenaires sociaux européens et nationaux à l'élaboration des politiques de l'emploi, ce qui réjouit la plupart des acteurs concernés, tels que la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et Business Europe. La Commission rappelle qu'il est important de faire intervenir des instruments de financement européens pour aider les initiatives et les réformes entreprises par les États membres²³.

Ce Paquet s'intéresse aussi à la **qualité des emplois créés** (en référence à la Stratégie Europe 2020), aux **conditions de travail** (1/5^e des travailleurs souffrent de mal-être au travail²⁴) et propose aussi qu'un **minimum salarial** soit garanti dans chaque État membre afin d'empêcher que le phénomène des travailleurs pauvres ne se développe. Cependant la Commission **refuse l'idée de salaire minimum européen**. Enfin, elle propose aussi une consultation publique sur une charte qualité pour les stages. Ces dernières mesures ont été accueillies avec succès, c'est par exemple le cas de Karima Delli, eurodéputée vert : *« Il semble que la Commission ait tiré les leçons des erreurs passées. Ainsi, je constate les frémissements d'un glissement idéologique, avec la mise en avant de solutions de type keynésien (attention portée à la demande et non plus uniquement à l'offre...), voire écologistes (...). Après des années de déni, la Commission reconnaît enfin explicitement que l'emploi seul ne suffit pas à sortir de la pauvreté. Elle propose avec raison de créer des dispositifs de salaire minimaux en Europe. L'Allemagne est donc prise pour cible, puisqu'elle a choisi de bloquer les salaires, s'engageant dans une logique de compétitivité non-*

²² Propos recueillis lors de la Conférence Eurofound, « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », au Parlement européen, le 12/04/2012.

²³ ROLLER A., « Une relance pour l'emploi ? », article publié sur le blog du think tank européen *Pour la Solidarité*, <http://pourolsolidarite.blog.lemonde.fr/>, consulté le 10/05/2012.

²⁴ Site *des ONG européennes du secteur social* <http://www.socialplatform.org/News.asp?DocID=29866#>, consulté le 24/04/2012.

coopérative vis-à-vis de ses partenaires européens, et en en faisant payer le prix à ses millions de travailleurs pauvres. »²⁵

Par ailleurs, la Commission a récemment participé à une conférence organisée par Eurofound, pour discuter de l'enquête de grande envergure menée par cette organisation. En effet, la fondation européenne a mis au point en 1990 une enquête sur les conditions de travail visant à fournir des informations de haute qualité. En 2010, cette enquête a été renouvelée dans 34 pays européens et à laquelle 44 000 travailleurs au total ont participé. Cette conférence a permis de mettre en évidence le fait que **les conditions de travail se sont détériorées et que de plus en plus de personnes ont du mal à vivre dignement de leur travail**, notamment à cause de la hausse du sentiment d'insécurité au travail et à la précarité. L'augmentation du chômage des jeunes (qui dépasse 50% dans certains pays) montre l'urgence de remettre sur le marché du travail une génération mise sur la touche. Martin Schulz y a souligné l'importance de trouver des solutions transnationales pour faire face aux défis futurs.

Toutefois, les questions liées à la qualité de l'emploi restent du domaine de la **politique interne des États membres**, c'est pourquoi la Commission propose de s'en maintenir à la méthode ouverte de coordination, en proposant des lignes directrices aux États membres. Certains eurodéputés ont tenu à rappeler que la seule dimension sur laquelle ils pouvaient intervenir était la sécurité au travail²⁶. Mais *« on constate un refus des autorités de mettre en place une stratégie de santé et sécurité au travail. Il y a des contradictions entre ce qu'on sait qui doit être fait et les politiques réalisées »* d'après la Secrétaire Générale de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)²⁷. A ces difficultés s'ajoutent les difficultés de définition de la qualité de l'emploi : est-ce en priorité le bien-être des travailleurs, la performance de l'entreprise, l'égalité des genres, le modèle social européen²⁸ ? Mais au delà des difficultés pratiques que rencontre la SEE, ses fondements théoriques néo-libéraux ont également été critiqués et montrent certaines de ses limites.

2. Controverses et limites

La SEE est une « politique communautaire originale en ce qu'elle ne produit par elle-même aucune action tangible ; c'est une politique du discours, une politique d'idées »²⁹. Les

²⁵ Site <http://europeecologie.eu/Paquet-Emploi-Il-faut-mettre-en>, consulté le 24/04/2012.

²⁶ OOMEN-RUIJTEN R., eurodéputée Néerlandaise du PPE, LUDVIGSSON O., eurodéputé Suédois du SD, propos recueillis lors de la Conférence Eurofound, « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », au Parlement européen, le 12/04/2012.

²⁷ SEGOL B., secrétaire générale de la CES, propos recueillis lors de la Conférence Eurofound, « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », au Parlement européen, le 12/04/2012.

²⁸ PARENT-THIRION A., Senior Programme Manager en charge de la cinquième étude sur les conditions de travail, propos recueillis lors de la Conférence Eurofound, « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », au Parlement européen, le 12/04/2012.

²⁹ BARBIER J.-C., « Une 'européanisation' des politiques de l'emploi ? », *Travail et emploi*, n°100, octobre 2004, p.11-26.

indicateurs sont au cœur de ce discours afin de pouvoir comparer entre eux des pays aux situations très différentes, comme le taux d'emploi. En effet, l'objectif premier affiché de la SEE est d'atteindre les **75% pour le taux d'emploi**. Dès lors, la diminution du chômage n'est pas l'axe principal : l'UE cherche à ce que la population active soit occupée mais aussi que les inactifs d'aujourd'hui soient actifs demain, afin d'accroître le volume de travailleurs³⁰. Au départ, le choix du taux d'emploi comme indicateur européen était le fruit d'un consensus entre États surtout à cause du refus global d'utiliser le taux de chômage comme référence. De plus, l'influence des Suédois, notamment Allan Larsson (directeur de la DG emploi et affaires sociales de la Commission européenne de 1995 à 2000), a été déterminante dans l'adoption de cet indicateur comme référence : dans les pays scandinaves, et plus généralement dans le **modèle social-démocrate**, « l'objectif des politiques économiques et sociales est explicitement de maximiser le niveau d'emploi »³¹. Un taux d'emploi élevé permet de concrétiser un « droit à l'emploi » et permet aussi de financer les dépenses en protection sociale.

Cette conception du marché du travail n'entre pas en contradiction avec le **modèle néo-libéral** dans le sens où celui-ci aussi cherche à atteindre un taux d'emploi élevé. En effet, « la faible protection sociale de ce modèle incite les personnes à travailler, afin notamment de (tenter de) sortir de la pauvreté, financer leur couverture maladie et leur retraite.³² » En outre, ce modèle cherche à « alimenter une offre de travail abondante et prête à accepter les conditions fixées par le marché du travail.³³ » Dès lors, les travailleurs sont mis en concurrence les uns avec les autres ce qui permet de réduire leur pouvoir de négociation. En effet, les partisans de l'économie libérale considèrent le travail comme un objet d'échange entre l'offre de travail par les individus et la demande de la part des entreprises, la rencontre entre l'un et l'autre se réalisant autour du salaire d'équilibre. De fait, le chômage est considéré comme structurel puisqu'il naît des imperfections qui empêchent le salaire de se fixer au niveau qui doit assurer l'égalité entre l'offre et la demande de travail. Ces entraves sont, par exemple, les syndicats, les conventions collectives, les allocations de chômage et la protection sociale, les cotisations de sécurité sociale, le salaire minimum. « Ces protections n'incitent pas les chômeurs à accepter des salaires inférieurs à ceux dont bénéficient les salariés. **La pression à la baisse, que le chômage exerce sur les salaires est donc limitée.** On le voit, ici **la relation entre chômeurs et salariés est au cœur de la détermination des salaires.**³⁴ » Ainsi, la théorie des *insiders-*

³⁰ RAVEAUD G., « Au cœur de la stratégie européenne pour l'emploi, le taux d'emploi », *Education et sociétés*, 2006/2 n°18, p. 17-33.

³¹ THEVENON O., « Les enjeux de la stratégie européenne pour l'emploi féminin », *Revue de l'OFCE n°90*, juillet 2004, p. 379-417.

³² RAVEAUD G., *art. cit.*

³³ FREYSSINET J., « Taux de chômage ou taux d'emploi, retour sur les objectifs européens », *Travail, genre et société n°11*, 2004, p. 117.

³⁴ CONTER B., « Plein-emploi ou chômage nécessaire : la stratégie européenne pour l'emploi, entre utopie et pragmatisme », *Politique européenne*, 2007/1 n° 21, p. 21-40.

outsiders de Lindbeck et Snower³⁵, explique que si le chômage diminue, la pression exercée par celui-ci se fait moins forte et les *insiders* gagnent en pouvoir de négociation, ce qui se traduit par des augmentations de salaires. Si les entreprises répercutent ces hausses sur le prix des biens et services, cela entraînera une poussée inflationniste. Dès lors, on comprend l'utilité d'un taux minimum de chômage nécessaire, appelé chômage d'équilibre (ou NAIRU³⁶) formulé par les théoriciens néoclassiques, pour limiter les exigences salariales et donc l'inflation. Ainsi, « le chômage n'est pas qu'un problème, c'est aussi une solution. Néanmoins, pour que les chômeurs exercent **une pression crédible** sur les travailleurs, il faut qu'ils soient disponibles, bien formés et en recherche active de travail. C'est donc l'intensité de la recherche d'emploi, plus encore que l'existence du chômage, qui constitue un réel instrument de modération des salaires³⁷ ». De fait, il faut encourager les chômeurs dans cette démarche grâce notamment aux politiques « d'activation » (formation, accompagnement, aide à la recherche d'emploi). « Ce n'est qu'en l'absence des « rigidités » évoquées et grâce à la compétitivité des demandeurs d'emploi que le chômage contribue à discipliner et à limiter les prétentions salariales : « if the insiders demand too much compensation or call too many strikes or put too little effort into their jobs, the employers may find it worthwhile to dismiss insiders and replace them by outsiders » (Lindbeck et Snower, 1988, p. 11)³⁸ ». Néanmoins, le chômage est coûteux et prive l'économie de ressources productives. L'objectif des politiques publiques est donc de réduire le chômage à son niveau « structurel » : plus les chômeurs sont actifs dans leur recherche, plus le nombre d'entre eux requis pour peser sur le marché du travail est limité³⁹. Selon Husson, l'économie néoclassique soutient que « le retour au plein emploi n'est donc ni crédible ni souhaitable car il se traduirait par une progression des salaires, donc de l'inflation et par une baisse des profits, par conséquent de l'investissement, de la croissance et, finalement, de l'emploi⁴⁰ ». Ainsi, la SEE, en prônant un taux d'emploi élevé et une formation accrue des travailleurs afin qu'ils soient compétents et compétitifs (pour disposer d'une meilleure employabilité), repose sur un postulat néo-libéral de mise en concurrence des travailleurs et de minimisation de leur pouvoir de négociation sur le marché du travail. En choisissant ce cadre théorique, l'UE, pendant longtemps, n'a pas mis en place de politique spécifique pour l'emploi des jeunes, qualifiés ou non.

Par ailleurs, la Commission a longtemps soutenu le principe de « **flexisécurité ou flexicurité** », y voyant une alliance réussie entre politique libérale (flexibilité pour les

³⁵ LINDBECK A., SNOWER D., *The Insider-outsider theory of Employment and Unemployment*, Cambridge (Ma), MIT press, 1988.

³⁶ Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment.

³⁷ CONTER B., *art. cit.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ LAYARD R., NICKELL S. et JACKMAN R., *Unemployment. Macroeconomic performance and the Labour Market*, Oxford, Oxford University Press, 1991.

⁴⁰ HUSSON M., « Emploi : quelles alternatives aux impasses du social-libéralisme ? », in DELFINI C. et ROMAND J. (dirs.), *Politiques de l'emploi. Face aux menaces libérales*, Paris, Institut de recherche de la FSU, Nouveaux regards & Syllepse, 2004, p. 27.

entreprises) et politique sociale (sécurité des travailleurs). Mais les différences d'interprétations entre États membres (flexibilité interne ou externe, sécurité au travail ou d'emploi), les réticences des partenaires sociaux et la remise en cause du concept par le Parlement ont fait abandonner cette politique dans la nouvelle stratégie « Europe 2020 ». En effet, les pays modèles ayant mis en place la flexicurité (comme le Danemark ou les Pays-Bas) ont connu une forte hausse du taux de chômage avec la crise actuelle. En revanche, dans les pays comme l'Allemagne, qui ont une flexibilité forte seulement interne à l'entreprise et des contrats fixes, la crise a fait moins de dégâts. Ceci prouvant que les pays qui ont adhéris la sécurité du droit de travail ont mieux résisté à la crise, alors que ceux dans lesquels il est facile de licencier les travailleurs ont connu une forte augmentation du chômage. Il en a été conclu que la flexicurité fonctionnait uniquement quand l'économie était en phase de croissance. **Cet échec a poussé la Commission à rechercher de nouvelles propositions pour la SEE, ce qu'elle a fait avec le tout nouveau « Paquet emploi » d'avril 2012.**

Mais là encore les critiques à la Commission sont importantes, il lui est reproché de rester dans les « **bonnes intentions** » : ce Paquet n'est pas contraignant juridiquement et si la règle de l'autorité budgétaire continue de dominer le jeu politique européen, la récession risque de s'aggraver et le chômage de s'accroître⁴¹. Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la CES a déclaré : « *Notre première réaction est qu'il (le Paquet) n'est pas à la hauteur du défi du chômage en Europe qui touche aujourd'hui 24,5 millions de personnes. (...) Sans une remise en cause de l'austérité et un plan européen d'investissement, l'UE n'atteindra pas ses objectifs.* » Il y a une certaine hypocrisie dans le discours de la Commission quand elle essaye de recycler des « *recettes anciennes et dépassées comme la flexisécurité* » tout en recommandant l'austérité d'après la CES⁴².

D'autre part, les écologistes pensent que le salaire minimum ne suffit pas, qu'il faudrait mettre en place un « *bouclier social européen* » en intégrant des critères sociaux contraignants, parallèles aux règles budgétaires. Selon eux, « *il faut sortir des "mesurettes", et mettre en place un Bruxelles de l'emploi (...), en remettant en cause le libre-échange généralisé. Au sein de l'UE, il faut harmoniser les droits sociaux et les conditions de travail vers le haut pour en finir avec le dumping social* » d'après Karima Delli.

Une autre déception est celle du manque de référence au rôle des PME dans la création d'emplois, ainsi que le peu d'engagement concret en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage basé sur le travail, selon Andrea Benassi, secrétaire général de l'UEAPME (L'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises)⁴³.

Enfin, l'eurodéputé Csaba Öry, du PPE, a exprimé ses doutes quant au financement des mesures proposées par le Paquet : « *Ces mesures peuvent fonctionner dans les États*

⁴¹ Site de la CES <http://www.etuc.org/a/9891>, consulté le 24/04/2012.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Site <http://www.europolitique.info/social/paquet-emploi-r-actions-prudentes-mais-globalement-positives-art332149-23.html>, consulté le 24/04/2012.

membres qui ont déjà entamé des réformes des marchés du travail. Mais ce sera plus compliqué pour les États membres qui sont confrontés à des difficultés. »⁴⁴

Le Paquet pour l'emploi sera discuté avec les États membres durant la grande conférence sur l'emploi en septembre 2012⁴⁵. D'ici là les recommandations et propositions des différents *stakeholders* se seront peut être faites entendre⁴⁶.

Mais dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Commission a finalement choisi de mettre en place plusieurs politiques spécifiques pour les jeunes afin de résoudre le problème de chômage qu'ils rencontrent. C'est notamment ces mesures qui pourraient être utiles à la France dans la mise en œuvre des propositions de F. Hollande.

B. Politiques spécifiques pour les jeunes

« La gestion de la crise ne doit pas passer par l'austérité. Il faut préserver le capital social et renouveler le capital humain car ce sont des facteurs de richesse⁴⁷ », d'après Leila Kurki, Présidente de la section emploi, affaires sociales et citoyenneté au CESE. Toujours selon elle, il faut mettre *« l'accent sur le travail décent car les jeunes d'aujourd'hui sont les mieux formés mais on n'a rien à leur proposer. Il y a un risque de mettre en péril l'avenir même de l'Europe. Il faut créer des emplois durables, les politiques d'innovation dans l'entreprise façonneront notre avenir »*. Dès lors, les politiques spécifiques pour l'emploi des jeunes prennent tout leur sens. Leila Kurki a expliqué qu'au Danemark la flexicurité avait été abandonnée au profit de la *« mobication »* qui allie mobilité et éducation. La nouvelle stratégie Europe 2020 la place d'ailleurs au cœur de ses actions.

1. La SEE pour les jeunes

« Malgré tout ce que font l'UE et ses États membres, les perspectives d'emploi des jeunes Européens restent sombres. Un jeune de moins de 25 ans sur cinq n'arrive pas à trouver du travail. Face à cette situation, la Commission européenne propose une initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, en partenariat avec tous les pays de l'UE », explique le site de la Commission⁴⁸. L'UE s'est donné deux objectifs à atteindre : d'une part aider les jeunes chômeurs qui ont arrêté leurs études ou leur formation à reprendre des études ou une formation afin de se doter de compétences et d'améliorer leur employabilité. D'autre part, donner une première expérience professionnelle aux jeunes diplômés qui ne trouvent

⁴⁴ Site <http://www.europolitique.info/social/paquet-emploi-r-actions-prudentes-mais-globalement-positives-art332149-23.html>, consulté le 24/04/2012.

⁴⁵ Site <http://www.socialplatform.org/News.asp?DocID=29850#>, consulté le 24/04/2012.

⁴⁶ ROLLER A., *art. cit.*

⁴⁷ Propos recueillis lors de la Conférence Eurofound, « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », au Parlement européen, le 12/04/2012.

⁴⁸ Site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=950&langId=fr>, consulté le 20/04/2012.

pas de travail. **L'UE se positionne en tant qu'appui politique et financier pour aider les États membres dans leurs politiques pour l'emploi.** De fait, elle souhaite établir des partenariats avec les pouvoirs publics nationaux, les partenaires sociaux et la société civile.

L'UE souhaite pousser les États membres à mettre en place des systèmes garantissant le fait que les jeunes travaillent ou suivent des études/une formation dans un délai de quatre mois à compter de la fin de leur scolarité. Par ailleurs, la Commission s'est engagée à présenter un cadre de qualité relatif aux stages, afin d'améliorer l'information sur les possibilités offertes dans toute l'UE, sur les moyens d'obtenir un stage et sur les conditions proposées aux stagiaires.

La SEE s'inscrivant dans la nouvelle stratégie Europe 2020 a pour objectif principal d'augmenter le nombre de jeunes qualifiés, compétents et créatifs.

La Commission Européenne a lancé l'initiative « **jeunesse en mouvement** » en septembre 2010 qui doit améliorer la performance du système éducatif ainsi que l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Quatre objectifs ont été formulés :

- 1/ l'aide à l'obtention d'un premier emploi
- 2/ le soutien aux jeunes à risques
- 3/ des filets de sécurité sociale pour les jeunes
- 4/ soutenir les jeunes entrepreneurs et les travailleurs indépendants

De plus, la Commission souhaite développer la coopération entre les acteurs et les services publics de l'emploi, les ONG, les syndicats, ...

2. Les politiques pour l'éducation et la formation

L'objectif de la Stratégie UE 2020 est de **réduire de 10% le taux d'échec scolaire**. Le **Communiqué de Bruges** rappelle que l'UE s'engage à augmenter la coopération au sein de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle (EFP), à faciliter les passerelles et la perméabilité entre l'EFP et l'enseignement supérieur, ainsi que d'accroître la qualité et l'attractivité de l'EFP⁴⁹.

Les **lignes directrices européennes** publiées en 2009⁵⁰ pour la validation des acquis non-formels et informels visent à encourager l'harmonisation des actions nationales dans ce sens. Cette reconnaissance des acquis est importante pour augmenter l'estime de soi des jeunes, pour valider les compétences acquises en dehors de l'école (bénévolat, emplois d'été par exemple), et justifier d'un emploi n'ayant pas de lien avec la formation initiale reçue.

⁴⁹ Site http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/vet_fr.htm, consulté le 19/04/2012.

⁵⁰ CEDEFOP, European Guidelines for validating non-formal and informal Learning, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2009, site internet: <http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications/5059.aspx>.

L'initiative « Jeunesse en mouvement » propose un cadre de qualité pour les stages, et cherche à supprimer les obstacles légaux et administratifs aux stages transnationaux⁵¹.

3. Les politiques pour le marché du travail et de l'emploi et l'accès aux prestations

L'objectif de la Stratégie Europe 2020 en termes de taux d'emploi, est d'atteindre les 75% en 2020, et ce en accroissant la participation des jeunes, des seniors, et des travailleurs peu qualifiés. La ligne 7 des lignes directrices de la Stratégie recommande aux États membres de **mettre en place des politiques actives pour accroître la flexibilité et la fiabilité des contrats, la sécurité des transitions professionnelles, la mobilité des travailleurs, et la formation tout au long de la vie.**

Pour cela, la Commission souhaite notamment encourager le développement et la modernisation de systèmes de sécurité sociale afin d'**améliorer la sécurité financière des jeunes**, mais en les soumettant à certaines conditions (par exemple, la recherche active d'un emploi, le fait de participer à une formation, ...). Elle cherche également à promouvoir l'emploi indépendant, la création d'entreprise.

Une des mesures mises en place par la Commission est le programme « **Ton premier emploi EURES** » (TPEE) dont au moins 5 000 jeunes doivent bénéficier. Il est censé les aider à trouver un emploi dans un autre pays de l'UE. TPEE doit fournir « des conseils, une aide à la recherche d'emploi et au recrutement et un soutien financier aussi bien aux jeunes demandeurs d'emploi et aux jeunes travailleurs en réorientation souhaitant travailler dans un autre État membre de l'UE, qu'aux entreprises (spécialement les PME) recrutant de jeunes travailleurs européens mobiles et mettant à leur disposition un programme d'intégration. »⁵² TPEE s'applique dans le cas de la première possibilité d'emploi proposée à un jeune demandeur d'emploi/travailleur en réorientation dans un autre État membre. Ainsi, en imposant le fait que l'emploi soit exercé ailleurs que dans le pays de résidence du jeune travailleur, l'UE favorise la mobilité des jeunes travailleurs.

4. Résoudre les problèmes d'emploi des jeunes

Près de 27% des jeunes sont touchés par le temps partiel subi en Europe, et en 2009 près de 40,2% des jeunes salariés étaient employés en CDD, contre seulement 10,3% des adultes. Cependant, là encore, les situations diffèrent selon les États. Par exemple, en

⁵¹ Bilan de l'observatoire européen de l'emploi, *op. cit.*

⁵² Commission Européenne, DG emploi, affaires sociales et inclusion, *Guide de mise en œuvre « Ton premier emploi EURES »*, 2011.

Slovénie et Pologne le CDD concerne 60% des jeunes, plus de 50% en France, en Allemagne, au Portugal et en Espagne, contre moins de 10% en Roumanie, en Lettonie, et en Lituanie.

Dès lors, il apparaît clairement que **si les jeunes sont vulnérables, les situations nationales restent très hétérogènes et appellent à des politiques différenciées** pour traiter le problème de leur insertion sur le marché du travail. **L'UE souhaite jouer un rôle d'initiatrice dans ces politiques**, comme le montrent les lignes directrices de la « Stratégie UE 2020 », mais une évaluation des différentes politiques déjà existantes au niveau national est impérative avant de lancer quelque mesure que ce soit. De plus, il est important de ne pas oublier que les mesures mises en place dans de nombreux pays sont récentes, et ne peuvent encore être évaluées de manière fiable, ou dépendent encore largement de la conjoncture économique.

5. Inclusion sociale et jeunesse

L'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté font partie intégrante des objectifs de l'UE en termes de croissance et d'emploi. La coordination des politiques nationales en matière de protection et d'inclusion sociales repose sur la méthode ouverte de coordination. « Outre l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la mise en place de pensions viables et adaptées de même que le développement de soins de santé et de soins de longue durée accessibles, durables et de qualité constituent la base de ce processus pour les années à venir » explique le site de l'UE⁵³.

Dans ce cadre, la Commission propose différentes **actions transversales** susceptibles d'aider les jeunes, comme la promotion d'un travail décent pour tous qui s'appuie sur la communication de mai 2006 de la Commission⁵⁴, ou encore l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail qui s'appuie sur une recommandation de 2008 de la Commission aux Etats membres⁵⁵. Mais l'UE met aussi en place des **actions spécifiques** comme l'intégration sociale des jeunes qui s'appuie sur une décision du Conseil de 2000⁵⁶, ou encore l'aide à la participation des jeunes moins favorisés, qui se base aussi sur une décision du Conseil, de 2008⁵⁷. En 2010, l'Année européenne contre la pauvreté et

⁵³ Site http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/social_inclusion_fight_against_poverty/index_fr.htm, consulté le 11/05/2012.

⁵⁴ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, du 24 mai 2006, intitulée « Promouvoir un travail décent pour tous. La contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent dans le monde ». [COM(2006) 249 final – Non publié au Journal officiel].

⁵⁵ Recommandation de la Commission 2008/867/CE du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion des personnes exclues du marché du travail [Journal officiel L 307 du 18.11.2008].

⁵⁶ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 14 décembre 2000, relative à l'intégration sociale des jeunes [Journal officiel C 374, 28.12.2000].

⁵⁷ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 22 mai 2008 relative à la participation des jeunes moins favorisés [Journal officiel C 141 du 7.6.2008].

l'exclusion sociale a été reprise et intégrée à la stratégie Europe 2020, avec la création d'une plateforme spécifique⁵⁸ et la mise en œuvre de différentes actions consistant à :

- améliorer l'accès à l'emploi, à la sécurité sociale, aux services essentiels (soins de santé, logement, etc.) et à l'éducation
- mieux utiliser les fonds de l'Union pour soutenir l'inclusion sociale et lutter contre la discrimination
- promouvoir l'innovation sociale pour trouver des solutions intelligentes pour l'Europe d'après la crise, notamment dans la perspective d'une protection sociale plus efficace
- créer de nouveaux partenariats entre les secteurs public et privé

L'UE souhaite donc **agir sur différents plans pour aider la jeunesse à s'insérer** sur le marché du travail et plus largement dans la société en luttant contre l'exclusion sociale et économique.

6. Quels financements pour quelles initiatives ?

Pour financer ces différentes initiatives, l'UE a plusieurs fonds. Le plus important est le **Fond Social Européen (FSE)**. Un recours accru à ce dernier devrait avoir lieu pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, puisque **30 milliards d'euros n'ont pas encore été affectés à des projets pour la période 2007-2013**. Normalement, 1,3 million d'euros d'assistance technique du FSE devraient être affectés à la mise en place de programmes d'apprentissage. Dans ce cadre les pays de l'UE ont été invités à contribuer à une augmentation de 10 % de leur financement, l'objectif final étant la création de 370 000 nouvelles places d'apprentissage d'ici à la fin 2013. De plus, 3 millions d'euros d'assistance technique du FSE devraient être alloués en faveur des **jeunes créateurs d'entreprise** et aux entrepreneurs sociaux. Le FSE doit aussi permettre de financer toutes les initiatives **d'entreprises sociales et de l'économie sociale et solidaire (ESS)**.

Le **FEDER (Fond européen de développement régional)** pourra aussi être une source financière puisqu'il participe au financement de projets économiques, portés notamment par des PME, ce qui indirectement favorise l'emploi. *« Il aide non seulement les régions les moins favorisées à rattraper leur retard, mais contribue également à l'élévation générale des performances économiques des autres régions d'Europe, comme les régions françaises, en examinant précisément leurs besoins. Il favorise en particulier la coopération entre les régions, au sein d'un Etat ou par-delà les frontières. En cela, il œuvre à ce que l'on appelle la cohésion économique et sociale de l'UE⁵⁹ ».*

⁵⁸ Site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=961>, consulté le 11/05/2012.

⁵⁹ Site <http://www.touteurope.eu/fr/actions/emfinancez-vos-projets-grace-a-l-europe-em/les-fonds-europeens-pour-qui-pour-quoi.html>, consulté le 11/05/2012.

Par ailleurs, dans le cadre du «**semestre européen**» (cycle annuel de coordination des politiques budgétaires et économiques) 2012, la Commission évaluera les programmes nationaux de réforme élaborés par les pays de l'UE. Dans ce cadre, la France pourra bénéficier d'une aide de l'expertise européenne dans l'élaboration de nouvelles mesures pour l'emploi.

D'autres initiatives sont prévues, comme la «**garantie pour la jeunesse**»: une enveloppe de 4 millions d'euros pour aider les pays de l'UE à garantir aux jeunes un emploi, un retour aux études, à une formation ou à une reconversion dans un délai de 4 mois à compter de la fin de leur scolarité. Les programmes Erasmus et Leonardo da Vinci seront maintenus, de même que le Service volontaire européen.

S'il apparaît évident que l'UE peut être une ressource politique, économique et symbolique pour la mise en place de nouvelles mesures pour aider l'accès à l'emploi des jeunes en France, il n'en demeure pas moins que certaines incertitudes persistent.

7. Incertitudes et incohérences

Un des premières incertitudes concerne la **définition des populations visées** par les mesures d'aide. En effet, à plusieurs reprises l'UE fait référence aux « jeunes à risque » sans en donner une définition précise. D'autre part, les mesures proposées par l'UE ne font pas référence aux **jeunes non qualifiés** qui ne suivent pas de formation. En effet, l'UE propose de réinsérer ces jeunes dans le système éducatif afin de les aider à trouver *par la suite* un emploi, mais ne propose pas de mesure spécifique pour l'emploi peu/pas qualifié.

Une contradiction a aussi été relevée dans la SEE et sa recherche du taux d'emploi le plus élevé possible. En effet, la hausse du taux d'emploi doit se baser sur des politiques comme l'allongement de la durée du temps de travail en reculant l'âge des retraites et l'insertion précoce sur le marché (les statistiques se basent sur la tranche d'âge 15-64 ans). Mais en comptabilisant les 15-20 ans dans la population active, **l'UE pénalise les États qui mettent en place des politiques d'enseignement ambitieuses...** notamment pour répondre à l'objectif de compétitivité de la stratégie Europe 2020. De fait, l'allongement observé de la durée de la formation initiale n'est pas pris en compte⁶⁰. Ce choix statistique montre bien que l'UE utilise le taux d'emploi comme « mesure de la mobilisation maximale de la force de travail, plutôt que, par exemple, comme la mise en œuvre d'un droit à l'emploi de qualité dans une économie fondée sur la connaissance, pour reprendre les termes du Conseil européen de Lisbonne (2000)⁶¹ ».

Enfin, il apparaît que dans la politique d'inclusion sociale, nombreuses sont les actions spécifiques maintenant **datées** (l'an 2000 pour l'intégration sociale des jeunes, 2006 pour la promotion d'un travail décent par exemple).

⁶⁰ MARCHAND O., « Les plans nationaux d'action pour l'emploi et la construction d'indicateurs de suivi au niveau européen », *Premières informations et premières synthèses*, avril 2001, p.17.

⁶¹ RAVEAUD G., *art. cit.*

L'UE est donc une aide précieuse pour aider F. Hollande dans la mise en œuvre de son programme pour la jeunesse, mais il faudra que l'objectif directeur de l'UE soit clarifié afin que cette aide soit efficace et pertinente. De fait, il serait intéressant que la France sache s'inspirer aussi de ses voisins, qui ont chacun pu développer des politiques originales.

III. *Bonnes pratiques des autres États membres*

Au niveau des États membres les mesures les plus courantes sont celles contre l'échec scolaire et celles qui visent à établir des liens étroits entre éducation et expérience professionnelle. Toutefois, certains ont fait le choix de ne pas mettre en œuvre de politique spécifique pour l'emploi des jeunes. Trois types d'actions peuvent être dégagés des différentes pratiques nationales : les politiques d'éducation et de formation (A), les politiques du marché du travail et de l'emploi et accès aux prestations (B) et les politiques pour résoudre les problèmes d'emploi des jeunes (C). Cette partie utilise essentiellement les résultats constatés par l'Observatoire européen de l'emploi⁶².

A. *Les politiques de l'éducation et de la formation*

L'éducation et la formation sont capitales pour réussir l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Pour certains pays cela constitue même **une obligation**. Par exemple, aux Pays bas, une loi oblige les jeunes de 18 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de deux ans du 2^e cycle de l'enseignement secondaire professionnel à suivre une formation professionnelle en alternance depuis 2007⁶³. **Les Pays-Bas** sont d'ailleurs un des pays européens dans lesquels les perspectives d'avenir pour les jeunes travailleurs sont les moins dégradées.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, la **Lettonie**, le ministère de l'éducation a établi une règle d'obligation de suivi (par des « consultations ») et d'examen de contrôle pour les élèves n'ayant pas obtenu la moyenne dans une matière. En **Grèce**, des cours de soutien gratuits ont été mis en place dans toutes les écoles primaires et secondaires. Dans d'autres pays, le décrochage scolaire peut être lié à des raisons financières, c'est pourquoi des dispositifs d'aides sociales ou de distribution de manuels scolaires gratuits ont été mis en place (Bulgarie, Roumanie, ancienne république yougoslave de Macédoine). Pour les plus 16–25 ans, le programme « un départ, une chance » cible les jeunes ayant déjà quitté le système scolaire mais qui n'ont pas réussi à trouver un emploi ou terminer une formation. Ce programme leur offre la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle, ou d'obtenir un certificat de formation en informatique, ou de recevoir des conseils et un accompagnement. Son coût est d'environ 160 millions d'euros.

⁶² Observatoire européen de l'emploi, *op. cit.*

⁶³ OCDE, *art. cit.*

Enfin, quelques États membres (**Italie, Portugal, Croatie**) et **l'Islande**, ont réformé leur système éducatif afin de mieux entourer les jeunes en difficulté. Cela passe par une plus grande autonomie d'organisation des écoles secondaires (qui peuvent proposer plus de parcours différents et d'option), et par un accompagnement personnalisé accru afin de les diriger vers les filières qui leur correspondent le mieux. La **Finlande** a même utilisé de grands moyens en mettant en place un système de binôme avec la création de conseillers personnels de « terrain » qui accompagnent les jeunes décrocheurs de manière individuelle.

D'une manière générale, nombreux sont les pays qui, comme la **Belgique**, essaient de revaloriser l'enseignement technique et professionnel, en investissant dans le matériel technique et en améliorant l'image véhiculée de ce type d'enseignement dans la société.

L'idée de faciliter la validation des acquis d'expérience formels et informels est elle aussi très répandue, et concerne déjà plus d'un tiers des pays européens⁶⁴.

Mieux relier l'éducation et l'expérience professionnelle fait aussi partie des priorités, notamment par la formation en alternance (**Allemagne**), l'apprentissage (**Royaume Unis, France, Irlande**). La **Pologne** propose plutôt des stages longs (jusqu'à 12 mois) aux jeunes chômeurs de moins de 26 ans et à ceux de moins de 28 ans disposant d'un diplôme universitaire. Les stagiaires bénéficient de l'équivalent de 120% de l'allocation de chômage pendant leur stage. En Espagne, c'est le programme « Écoles-ateliers et maisons des métiers » qui donne aux jeunes chômeurs de moins de 25 ans une formation suivie d'un stage en entreprise. En 2009, 3253 personnes en ont bénéficié.

Dans certains pays, comme la **Lettonie, la Pologne, l'Islande et la Norvège**, le système éducatif a été orienté de manière à mieux répondre aux attentes du marché. De fait, les filières scientifiques, mathématiques, d'ingénierie ont été favorisées, en termes de financement, d'équipement, d'effectifs.

D'autres pays ont souhaité mettre en place des garanties pour les jeunes afin de sécuriser leur accès à l'emploi. C'est le cas par exemple de la **Finlande** ou du **Royaume-Unis** avec les plans « garantie de septembre » et « garantie pour les jeunes chômeurs » qui rendent responsables les autorités locales de mettre en place un itinéraire d'éducation ou de formation personnalisé pour les jeunes. La **Norvège et la Suède** ont mis en place des garanties de suivi des jeunes chômeurs, voire une garantie d'emploi/de réintégration du système scolaire pour la Suède.

Ainsi, un effort notable dans presque tous les pays d'Europe est fait pour aider à la formation et à l'éducation des jeunes, mais aussi pour réduire l'écart entre le monde des études et celui du travail.

⁶⁴ Observatoire européen de l'emploi, *op. cit.*

B. Les politiques du marché du travail et de l'emploi et accès aux prestations

Dans certains pays comme la République Tchèque, l'Estonie, la Lituanie, la Slovaquie, l'ancienne république yougoslave de Macédoine et la Norvège, aucune politique spécifique pour les jeunes n'a été mise en place sur le marché du travail. Ce n'est pas le cas de la **Belgique**, qui a lancé le « plan Marshall » en Wallonie pour favoriser l'emploi et la formation des jeunes, par le biais de stage et de l'apprentissage des langues, ou « un New Deal Bruxellois » (programme qui ne s'adresse pas qu'aux jeunes, mais les concerne aussi)⁶⁵. Au **Royaume-Uni** le programme « New Deal » vise à lutter contre le chômage de longue durée des jeunes, notamment avec des conseils et accompagnement spécialisés des jeunes par des prestataires en contrat avec Jobcentre Plus (le service public national de l'emploi).

Au **Luxembourg** de nouveaux types de contrats ont été créés pour les jeunes, et des incitations financières pour les employeurs embauchant des jeunes.

Les Pays-Bas ont quant à eux créé des accords régionaux et conventions sur l'emploi des jeunes. Mais les jeunes ne sont pas éligibles aux prestations s'ils refusent de participer aux programmes qui leur sont proposés.

A **Malte**, la Corporation pour l'emploi et la formation (ETC) a lancé le « sommet pour l'emploi des jeunes » (YES) en 2010. Des journées de la jeunesse ont également été organisées, avec des spectacles, des ateliers et des expositions par les employeurs pour promouvoir les opportunités d'emploi.

La **Lettonie** offre aux chômeurs de 18–24 ans qui ont terminé leur enseignement mais ne sont pas parvenus à trouver un emploi, une formation pratique en entreprise.

Peu de pays permettent aux jeunes un accès plus facile aux prestations sociales. C'est le cas de **l'Autriche**, qui permet aux moins de 25 ans de toucher le chômage après seulement 26 semaines de travail (au lieu d'un an). Les chômeurs participants à des formations plus longues touchent une indemnité de subsistance, même s'ils n'ont aucune expérience professionnelle. En **Finlande**, le jeune chômeur est éligible dès 17 ans aux prestations sociales s'il participe à des mesures organisées par les autorités de l'emploi, comme les stages, les formations. Au **Royaume-Uni**, les jeunes de 18 à 24 ans sont également éligibles aux prestations sociales, pour un montant d'environ 60€/semaine.

D'autres pays offrent un soutien financier aux jeunes qui participent à des programmes éducatifs ou de formation, comme la **Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas**.

Les systèmes d'imposition et la législation sur le marché du travail sont aussi faits de manière à favoriser l'emploi des jeunes par les entreprises. Les **aides à l'embauche** sous forme de subventions sont les plus répandues et existent dans de nombreux pays comme la Belgique, la Bulgarie, la République Tchèque, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, le Luxembourg,

⁶⁵ Site http://www.bisa.irisnet.be/en/files/publications/dossiers-du-barometre/db23_new_deal_bruxellois, consulté le 23/05/2012.

la Hongrie, l'Autriche, la Roumanie, la Slovénie, la Finlande et la Croatie. En Lituanie, depuis 2010, les employeurs sont exemptés de cotisations sociales (jusqu'à près de 80%) s'ils offrent un premier emploi à un jeune. Cet avantage ne doit être reconduit que jusqu'en 2012.

La **valorisation est la promotion de l'emploi indépendant** a aussi été développée dans de nombreux pays. La **Roumanie** a par exemple conçu un dispositif pour stimuler l'esprit d'entreprise des jeunes. Il doit aider les start-up créées par les jeunes de moins de 35 ans et les exempter de certaines charges fiscales, ainsi qu'un accès au crédit facilité. Au **Portugal**, les programmes « soutien de l'entrepreneuriat » et « finicia jeunes » ont été mis en place afin de pallier les conséquences négatives de la crise sur l'emploi. Des taux d'intérêts avantageux sont attribués aux jeunes entrepreneurs, des conseils techniques et des solutions de financement sont aussi donnés.

Un autre point qui est promu dans le cadre des politiques actives pour l'emploi est la **mobilité des jeunes**. Déjà valorisée par l'UE, la mobilité nationale et transnationale est soutenue dans plusieurs pays comme la Belgique, qui souhaite aider les jeunes à franchir la frontière linguistique qui partage le pays en deux. Les **Pays-Bas** ont, quant à eux, voulu favoriser la mobilité pendant l'éducation en permettant aux étudiants de conserver leurs bourses lorsqu'ils partent étudier à l'étranger. En **Espagne** c'est le programme « ARGO Global » qui permet aux jeunes diplômés des universités de faire un stage à l'étranger.

Ainsi, les incitations financières et fiscales se développent pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes, ou bien pour encourager l'autocréation d'emploi. Certaines mesures sont faites pour **permettre un accès aux prestations sociales pour les jeunes, mais globalement ces mesures sont rares**, les plus courantes sont les politiques d'incitation (subvention à l'emploi, baisse des coûts salariaux) et les encouragements à la mobilité.

C. Les politiques pour résoudre les problèmes de précarité des jeunes

L'emploi à temps partiel subi, les CDD, les emplois en intérim, les salaires faibles, sont autant de situations précaires qui touchent majoritairement les jeunes. En **Grèce**, une législation a été faite pour sécuriser les droits des travailleurs précaires en leur garantissant une sécurité de l'emploi. En **Slovénie**, une loi sur le « mini-emploi » a été votée pour encadrer le travail temporaire, occasionnel ou étudiant.

Mais certaines catégories de jeunes sont encore plus vulnérables que d'autres, c'est notamment le cas des jeunes issus de l'immigration ou des Roms. **L'Allemagne** a mis en place des politiques pour pallier ce problème, avec un programme d'assistance direct pour faciliter leur transition de l'école à l'emploi. En **Slovaquie** des mesures d'aide à l'insertion des Roms sur le marché du travail ont été faites – à titre public et privé – sans pour autant que les résultats aient été convaincants.

Pour faire face à la crise, plusieurs gouvernements en Europe ont mis en place des plans d'action spécifiques pour les jeunes. Par exemple, au **Danemark**, cela est devenu une priorité politique dès 2010, et un paquet « Jeunes » a été voté au Parlement. A **Maltes**, c'est une politiques nationale réorientée envers les jeunes qui a été mise en œuvre pour les années 2010–2013, avec des grands objectifs clés à atteindre pour le gouvernement et les acteurs concernés. En **Finlande**, la crise a été comme un catalyseur des différentes réformes en cours pour la Jeunesse. En 2010, 50 millions d'euros supplémentaires ont été alloués au budget pour l'emploi des jeunes. La **Serbie** a, quant à elle, fait appel au Bureau International du Travail pour mettre en place un plan d'action pour favoriser l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, les **partenaires sociaux** sont souvent eux-mêmes mobilisés pour aider les jeunes ou pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur leur situation souvent dramatique. C'est le cas au Luxembourg, en Allemagne, en Lituanie, à malte, pour n'en citer seulement quelques uns.

Conclusion

Ainsi, s'il apparaît clair que la France est en train de prendre un virage politique par rapport aux mesures destinées à la jeunesse avec la récente élection de F. Hollande et sa promesse d'en faire une grande cause nationale, il est tout aussi évident que **ces réformes ne pourront être réussies qu'avec une aide de l'UE**, que cela soit en termes de cadre politique ou de financement. L'UE est souvent pointée du doigt comme étant la principale responsable de la situation actuelle sur le marché de l'emploi, a fortiori pour les jeunes, elle doit donc être aussi vue comme la solution. Pour cela, la sortie du cadre néo-libéral qui oriente toutes ses priorités doit se faire sans plus attendre. *« Comme nous le voyons encore aujourd'hui, la construction du projet européen a été le plus souvent déconnectée des populations. En France, peu d'entre nous font le lien entre ce que nous vivons en matière d'emploi, de santé, d'éducation et de logement et les apports d'une véritable politique européenne pour résoudre les difficultés de ce quotidien. Le citoyen européen est considéré comme un consommateur, un producteur ou une personne assistée. Alors qu'il est capable de réflexions, d'émancipation et de propositions sur le monde qu'il l'entoure. Cette mise à distance favorise l'incompréhension ou la peur. Le projet européen ne se construira pas sur des craintes et sur des doutes. La mauvaise volonté des États à mettre la question européenne au cœur d'un véritable débat public, doit obliger la société civile et particulièrement les associations de jeunesse et d'éducation populaire à engager la réflexion, à informer encore plus, à organiser de vastes confrontations sur les grands enjeux comme la constitution européenne, les politiques jeunesse, ou même l'identité et la citoyenneté européenne. Ces actions doivent permettre de lutter contre les populismes qui trouvent dans les institutions européennes le bouc émissaire de toutes les difficultés que connaissent les*

États, notamment pour proposer un projet de société plus juste s'appuyant sur la perspective d'un réel progrès social »⁶⁶.

Une bonne solution pour favoriser l'emploi des jeunes, tout en réconciliant les générations entre elles, est le **soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**. Dès 2006, la Commission a affirmé qu'elle était en faveur de la **Responsabilité Sociale des Entreprises⁶⁷ et de l'ESS⁶⁸**, le **Parlement européen a également déjà voté plusieurs résolutions en faveur de l'ESS⁶⁹**. Les États membres doivent maintenant les encourager à poursuivre dans cette direction.

F. Hollande vise la création de 500 000 contrats de génération d'ici à la fin du quinquennat pour un coût estimé de 2,2 milliards d'euros. « Les contours de cette proposition majeure de son programme seront définis en concertation avec les partenaires sociaux, dans le cadre de la "grande conférence sociale" prévue avant mi-juillet »⁷⁰. Toute l'Europe a maintenant le regard porté sur la France et sur les prochaines mesures que son Président prendra. C'est à lui maintenant de montrer que ces mesures sont possibles et même efficaces.

⁶⁶ LE BAIL G., *art. cit.*

⁶⁷ Communication de la Commission du 22 mars 2006, site de l'Union Européenne, http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/community_employment_policies/c00019_fr.htm, consulté le 14/05/2012.

⁶⁸ Communication de la Commission européenne, COM/2003/0312, site de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52003DC0312:FR:HTML>, consulté le 14/05/2012.

⁶⁹ Résolution du Parlement européen 2009/2234(INI), site de l'Observatoire législatif <http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2009/2234%28INI%29>, consulté le 14/05/2012.

Résolution du Parlement européen (2009/2099(INI), site de l'Observatoire législatif, <http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2009/2099%28INI%29>, consulté le 14/05/2012.

⁷⁰ Site du *Point*, http://www.lepoint.fr/politique/le-contrat-de-generation-cher-a-hollande-projet-delicat-a-mettre-en-oeuvre-23-05-2012-1464406_20.php, consulté le 23/05/2012.

Bibliographie

Littérature scientifique

- BARBIER J.-C., « Une 'européanisation' des politiques de l'emploi ? », *Travail et emploi*, n°100, octobre 2004, p.11–26.
- CONTER B., « Plein-emploi ou chômage nécessaire : la stratégie européenne pour l'emploi, entre utopie et pragmatisme », *Politique européenne*, 2007/1 n° 21, p. 21–40.
- DUMONT C., Avis du Conseil économique, social et environnemental de la République Française : « 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ? », avis n°31, octobre 2008.
- FREYSSINET J., « Taux de chômage ou taux d'emploi, retour sur les objectifs européens », *Travail, genre et société n°11*, 2004, p. 117.
- GATINOIS C., « En Europe, le chômage des jeunes explose », *Le Monde*, 14/04/2012, p.11.
- HUSSON M., « Emploi : quelles alternatives aux impasses du social-libéralisme ? », in DELFINI C. et ROMAND J. (dirs.), *Politiques de l'emploi. Face aux menaces libérales*, Paris, Institut de recherche de la FSU, Nouveaux regards & Syllepse, 2004, p. 27.
- LAYARD R., NICKELL S. et JACKMAN R., *Unemployment. Macroeconomic performance and the Labour Market*, Oxford, Oxford University Press, 1991.
- LINDBECK A., SNOWER D., *The Insider-outsider theory of Employment and Unemployment*, Cambridge (Ma), MIT press, 1988.
- MARCHAND O., « Les plans nationaux d'action pour l'emploi et la construction d'indicateurs de suivi au niveau européen », *Premières informations et premières synthèses*, avril 2001, p.17.
- OCDE, « Des emplois pour les jeunes : France 2009 », Multilingual summaries, OCDE, 2009.
- PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS, *Projet 2012, Le changement*, Odile Jacob, Paris, avril 2011, p. 64.
- RAVEAUD G., « Au cœur de la stratégie européenne pour l'emploi, le taux d'emploi », *Education et sociétés*, 2006/2 n°18, p. 17–33.
- THEVENON O., « Les enjeux de la stratégie européenne pour l'emploi féminin », *Revue de l'OFCE n°90*, juillet 2004, p. 379–417.

Littérature des institutions

- DG Emploi, affaires sociales et inclusion, Commission Européenne, *L'emploi en Europe 2010*, Office des publications de l'UE, Luxembourg, 2010.
- Commission Européenne, DG emploi, affaires sociales et inclusion, *Guide de mise en œuvre « Ton premier emploi EURES »*, 2011.

- Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, du 24 mai 2006, intitulée « Promouvoir un travail décent pour tous. La contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent dans le monde ». [COM(2006) 249 final – Non publié au Journal officiel].
- Observatoire européen de l'emploi, *Bilan – Mesures en faveur de l'emploi des jeunes (2010)*, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, Commission Européenne, Office des publications de l'UE, Luxembourg, 2011
- Recommandation de la Commission 2008/867/CE du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion des personnes exclues du marché du travail [Journal officiel L 307 du 18.11.2008].
- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 14 décembre 2000, relative à l'intégration sociale des jeunes [Journal officiel C 374, 28.12.2000].
- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 22 mai 2008 relative à la participation des jeunes moins favorisés [Journal officiel C 141 du 7.6.2008].

Webographie

- CEDEFOP, European Guidelines for validating non-formal and informal Learning, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2009, site internet: <http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications/5059.aspx>.
- CNEI, « François Hollande s'engage pour le développement des entreprises d'insertion », article publié sur le site <http://www.cnei.org/>, consulté le 10/05/2012.
- LE BAIL G., « Quel avenir pour les jeunes en Europe ? », *Le Monde*, consulté sur le site http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/12/21/quel-avenir-pour-les-jeunes-en-europe_1620914_3232.html, le 20/04/2012.
- ROLLER A., « Une relance pour l'emploi ? », article publié sur le blog du think tank européen *Pour la Solidarité*, <http://pourolsolidarite.blog.lemonde.fr/>, consulté le 10/05/2012.
- Site de la CES <http://www.etuc.org/a/9891>, consulté le 24/04/2012.
- Site <http://www.jeunesactifs.com/definition-jeune-actif>, consulté le 23/05/2012.
- Site de la présidence française de l'UE de 2008, http://www.eu2008.fr/PFUE/lang/fr/accueil/PFUE-09_2008/PFUE-25.09.2008/quelles_politiques_europeennes_pour_l_emploi_des_jeunes_et_des_seniors.html, consulté le 20/04/2012.
- Site des ONG européennes du secteur social <http://www.socialplatform.org/News.asp?DocID=29866#>, consulté le 24/04/2012.
- Site <http://europeecologie.eu/Paquet-Emploi-II-faut-mettre-en>, consulté le 24/04/2012.
- Site <http://www.europolitique.info/social/paquet-emploi-r-actions-prudentes-mais-globalement-positives-art332149-23.html>, consulté le 24/04/2012.

- Site <http://www.socialplatform.org/News.asp?DocID=29850#>, consulté le 24/04/2012.
- Site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=950&langId=fr>, consulté le 20/04/2012.
- Site http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/vet_fr.htm, consulté le 19/04/2012.
- Site http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/social_inclusion_fight_against_poverty/index_fr.htm, consulté le 11/05/2012.
- Site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=961>, consulté le 11/05/2012.
- Site <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/emfinancez-vos-projets-grace-a-l-europe-em/les-fonds-europeens-pour-qui-pour-quoi.html>, consulté le 11/05/2012.
- Site du *Point*, http://www.lepoint.fr/politique/le-contrat-de-generation-cher-a-hollande-projet-delicat-a-mettre-en-oeuvre-23-05-2012-1464406_20.php, consulté le 23/05/2012.
- Site http://www.bisa.irisnet.be/en/files/publications/dossiers-du-barometre/db23_new_deal_bruxellois, consulté le 23/05/2012.
- Communication de la Commission du 22 mars 2006, site de l'Union Européenne, http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/community_employment_policies/c00019_fr.htm, consulté le 14/05/2012.
- Communication de la Commission européenne, COM/2003/0312, site de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52003DC0312:FR:HTML>, consulté le 14/05/2012.
- Résolution du Parlement européen 2009/2234(INI), site de l'Observatoire législatif <http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2009/2234%28INI%29>, consulté le 14/05/2012.
- Résolution du Parlement européen (2009/2099(INI), site de l'Observatoire législatif, <http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2009/2099%28INI%29>, consulté le 14/05/2012.

Entretiens

- KOOS R., Directeur Général de la DG emploi et affaires sociales, propos recueillis lors de la Conférence Eurofound « Quality of work and employment : a tool towards an inclusive and sustainable growth », au Parlement européen, le 12/04/2012.
- KURKI L., Présidente de la section emploi, affaires sociales et citoyenneté au CESE, propos recueillis lors de la même Conférence Eurofound.
- MENÉNDEZ-VALDÉS J., Directeur d'Eurofound, propos recueillis lors de la même Conférence Eurofound.
- OOMEN-RUIJTEN R., eurodéputée Néerlandaise du PPE, propos recueillis lors de la même Conférence Eurofound.
- LUDVIGSSON O., eurodéputé Suédois du SD, propos recueillis lors de la même Conférence Eurofound.

- PARENT-THIRION A., Senior Programme Manager en charge de la cinquième étude sur les conditions de travail, propos recueillis lors de la même Conférence Eurofound.
- SCHULZ M., Président du Parlement Européen, propos recueillis lors de la même Conférence Eurofound.
- SEGOL B., secrétaire générale de la CES, propos recueillis lors de la même Conférence Eurofound.